



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 28

#### **DÉCISION N° 0-5269-2025/ARM/CICoS/BdD-CHERBOURG/INFRA**

de déclaration d'inutilité de six parcelles du site "centre de formation technique accès" à Cherbourg-En-Cotentin.

Du 04 juin 2025

**DÉCISION N° 0-5269-2025/ARM/CICoS/BdD-CHERBOURG/INFRA de déclaration d'inutilité de six parcelles du site "centre de formation technique accès" à Cherbourg-En-Cotentin.**

Du 04 juin 2025

NOR A R M E 2 5 5 2 3 3 4 5

---

Référence de publication :  
BOC n°56 du 25/7/2025

---

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2012-1499 du 27 décembre 2012 relatif à la politique immobilière du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défenses bases de défense et fixant les attributions des commandants de base de défense ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 modifié portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière domaniale ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 modifiant diverses dispositions domaniales ;

Vu l'attestation concernant le risque pyrotechnique n° 506250/ESID-REN/DIVGP/BAD en date du 14 octobre 2020, prise en application de l'article R.733-13 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Calvados du 12 mars 2021 ;

Vu l'avis de la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement du 30 janvier 2025 ,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** De déclarer inutile aux besoins des armées la fraction :

- cadastrée section 129BI n° 295 – 297 – 299 – 301 – 303 et 304 ;
- superficie concernée : 381 mètres carrés.

Dépendant du site désigné ci-après :

- centre de formation technique (accès) ;
- sis rue des Trois-Hangars ;
- d'une superficie de 612 mètres carrés ;
- immatriculé au fichier des armées sous le numéro 500 173 512 U ;
- immatriculé dans CHORUS sous le numéro 159 626.

**Art. 2.** De donner son accord au changement d'utilisation, à titre gratuit, au profit du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (pour les besoins de l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes – AFPA) des parcelles désignées ci-dessus.

**Art. 3.** De remettre à la direction départementale des finances publiques de la Manche la fraction du site désignée ci-avant, aux fins de changement d'administration occupante.

**Art. 4.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées* (BOA).

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,  
commandant de la base de défense de Cherbourg,*

Marc VINCENT de PAULE.